

APORTT / Dossier temps de travail. Quand l'arrêté est à l'arrêt...

Le CTRPN du 14 février 2018, qui devait porter sur l'examen du dossier temps de travail et l'Arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail (APORTT) est reporté. En effet, l'administration a oublié de consulter la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) sur ce dossier !

Récemment, l'UNSA Police a dénoncé le mauvais pilotage de ce dossier.

Aujourd'hui, cela se confirme et la gestion catastrophique du dossier temps de travail au ministère de l'Intérieur est une réalité...

Dans l'attente du texte définitif, l'UNSA Police exige que, sans attendre, une circulaire soit promulguée, de façon à ce que, notamment, les 11 heures de repos quotidien et les 35 heures de repos hebdomadaire deviennent la règle !

« Depuis le 1^{er} février 2017, l'administration est hors la loi... Cela ne peut ni ne doit continuer comme ça. L'UNSA Police saisit le ministre de l'Intérieur. »

Philippe Capon
Secrétaire Général

